



Digne-les-Bains, le 8 juillet 2017

Pollution de l'air par l'ozone Procédure d'information et de recommandations

AIRPACA a informé le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence d'un épisode de pollution de l'air par l'Ozone pour cette journée du samedi 8 juillet 2017.

Aussi, le Préfet a décidé de déclencher le premier niveau du dispositif de gestion des épisodes de pollution : **la procédure d'information et de recommandations.**

Cette procédure est active le 8 juillet 2017 sur l'ensemble du département des Alpes-de-Haute-Provence.

Recommandations sanitaires :

- limitez l'exposition aux produits irritants (tabac, solvants, peintures, exposition aux pollens en saison) ;
- Maintenez les pratiques habituelles d'aération et de ventilation ;
- En cas de symptômes et de gêne inhabituelle, prenez conseil auprès de votre pharmacien ou de votre médecin.

Pour les populations vulnérables ou sensibles :

La Préfecture recommande aux personnes vulnérables (femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants ; personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques) et aux personnes sensibles (personnes diabétiques, immunodéprimées, souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infection) :

- de limiter les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, en période de pointe (7h-10h/16h-19h) ;

- de limiter les activités physiques et sportives intenses, en plein air ou à l'intérieur ;
- de limiter les sorties en début d'après-midi (entre 12h et 16h).

Chacun d'entre nous peut et doit agir pour contribuer à limiter cette pollution.

Il est recommandé de :

- favoriser si possible la pratique du covoiturage et de privilégier les transports en commun et les modes de déplacement non polluants (vélo, marche à pied) ;
- respecter l'interdiction des brûlages à l'air libre et l'encadrement des dérogations ;
- reporter les travaux d'entretien ou nettoyage nécessitant l'utilisation de solvants, peintures, vernis.